

CONFERENCE OF EUROPEAN STATISTICIANS

Joint ECE-Eurostat Work Session on Migration Statistics  
organised in cooperation with the UN Statistics Division  
(Geneva, 28-30 April 2003)

**Session I – Invited paper**

**L'ANNEE D'ARRIVEE EN FRANCE DES IMMIGRES:  
APPORT D'UNE NOUVELLE QUESTION AU RECENSEMENT DE 1999**

Submitted by INED, France<sup>1</sup>

Dans le bulletin de recensement, trois types d'informations sont traditionnellement recueillies pour connaître les migrations internationales. Le dépouillement de la question sur le lieu de naissance (commune, département, pays) permet de dénombrer l'effectif des personnes vivant en France qui sont nées à l'étranger. Toutes ces personnes ont effectué au moins une migration internationale. Les réponses à cette question peuvent être considérées comme fiables. Une autre question relative à la nationalité permet de distinguer trois catégories d'individus: les Français de naissance, les personnes devenues françaises et les ressortissants étrangers. Des confusions existent lors de la réponse à cette question, en particulier parmi les personnes nées dans les anciens territoires administrés par la France, depuis devenus indépendants, ou bien chez les jeunes nés en France pour lesquels la législation a évolué au fil du temps, brouillant les repères des parents qui généralement remplissent les bulletins pour leurs enfants. La population immigrée s'obtient en croisant la réponse aux deux questions qui viennent d'être citées (lieu de naissance et indicateur de nationalité) : est considérée en France comme immigrée *toute personne née étrangère dans un pays étranger*. Cette population comprend donc les personnes nées à l'étranger et qui, soit demeurent étrangères, soit ont acquis la nationalité française. Elle exclut les individus nés français à l'étranger, perçus comme de culture française. Elle exclut également les étrangers nés en France. L'origine géographique des immigrés peut être déterminée à partir du pays de naissance déclaré ou à partir de la nationalité actuelle ou antérieure (pour les Français par acquisition). La pratique privilégie le premier critère. Cette notion d'immigré a fini par s'imposer dans les publications de l'Institut, elle relègue au second plan les tableaux n'ayant pour champ que la population étrangère.

Une troisième question porte sur la résidence à une date antérieure (dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune, nom et département de cette commune, ou pays pour l'étranger). En pratique, il s'agit de la résidence occupée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du précédent recensement. Cette disposition permet de dater la migration internationale, mais également les mouvements entre les différentes zones géographiques internes au pays.

---

<sup>1</sup> Paper prepared by Xavier Thierry; e-mail: thierry@ined.fr

Cependant, à la différence de la question sur le pays de naissance qui permet d'identifier l'ensemble des individus ayant effectué une migration internationale, cette question sur le lieu de résidence antérieure ne fait apparaître qu'une partie des migrants ; la migration des individus présents à la date fixée antérieurement puis ayant effectué un aller-retour entre la France et l'étranger au cours de la période n'apparaîtra pas. Le taux de non réponse à cette question nous est inconnu pour le recensement de 1999 ; il était assez faible en 1990 (environ 2%). Il serait intéressant d'en contrôler la qualité en recoupant les déclarations avec une autre source afin de savoir dans quelle mesure la migration intercensitaire est surestimée ou sous-estimée. Ces trois questions sont complémentaires : les deux premières déterminent le stock de migrants internationaux, la seconde permet d'estimer un flux, certes de façon incomplète du fait que les migrations intermédiaires ne sont pas comptabilisées et que les migrants repartis ou décédés ne peuvent, par définition, pas être interrogés. En croisant toutes ces informations, on peut chiffrer le nombre d'immigrés arrivés en France au cours de la dernière période intercensitaire.

Au recensement de 1999, on a comptabilisé, pour la métropole, 5,86 millions d'individus nés à l'étranger. Au sein de cet ensemble, 1,56 millions se sont déclarés Français de naissance. On évalue donc le nombre d'immigrés à 4,3 millions (dont 2,75 millions de nationalité étrangère). A la question sur la résidence occupée au 1<sup>er</sup> janvier 1990, un peu plus de 950 000 personnes (nées avant 1990) ont indiqué habiter à l'étranger, dont 705 000 nées à l'étranger. En retranchant à nouveau les personnes nées françaises, on établit que sur l'ensemble des immigrés qui sont venues en France entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et mars 1999, 645 000 immigrés sont toujours présents au recensement de 1999..

A toutes ces dispositions, il a été décidé d'ajouter en 1999 une nouvelle question, formulée comme suit : « *Si vous êtes né(e) outre-mer ou à l'étranger, en quelle année êtes vous arrivé(e) en France métropolitaine ?* ».

L'apport statistique de cette question à l'analyse du fait migratoire sera abordé de trois manières. L'examen portera d'abord sur la qualité des réponses à cette question, en vérifiant si les non réponses sont susceptibles de biaiser les exploitations futures. Puis seront présentées les analyses nouvelles qui peuvent être faites en utilisant cette nouvelle variable<sup>2</sup>. Nous montrerons l'intérêt de cette collecte pour l'amélioration de la connaissance des flux migratoires d'une part, des processus d'intégration à la société française d'autre part, en distinguant les caractéristiques acquises avant l'arrivée de celles acquises après. Les études statistiques réalisées pour rédiger ce texte ont pour seule ambition l'illustration d'un potentiel d'analyse ; elles ne présentent que des résultats succincts, brièvement analysés, qui mériteraient un approfondissement ultérieur.

## **I – QUALITÉ DE LA RÉPONSE**

On peut d'abord s'interroger sur la qualité des déclarations annuelles en les comparant avec l'effectif global d'immigrés ayant affirmé vivre à l'étranger au 1<sup>er</sup> janvier 1990. En principe, la somme des immigrés arrivés de 1990 à 1999 doit être supérieure au nombre de résidents à l'étranger en 1990 puisque certains immigrés présents en France en 1990 ayant effectué un aller-retour durant la période intercensitaire pourront déclarer une immigration récente. Tel est bien le cas : 687 000 immigrés nés avant 1990 ont déclaré une année d'immigration comprise entre 1990 et 1999, chiffre sensiblement supérieur aux 645 000 individus vivant à l'étranger au 1<sup>er</sup> janvier 1990 (cf. supra). Globalement, les réponses à l'année d'immigration et celles au lieu de résidence à une date antérieure sont cohérentes. Cependant après 45 ans, le rapport s'inverse et le nombre total d'immigrations au cours de la période est inférieur à l'effectif résident à l'étranger en début de période. L'explication tient en grande partie au fait que la question sur l'année d'entrée en France ne précise pas quel événement indiquer quand l'immigré est venu plusieurs fois en France, ce qui est plus fréquemment le cas chez les immigrés âgés. Ainsi parmi l'ensemble des immigrés vivant

---

<sup>2</sup> Je remercie vivement l'INSEE pour les tableaux sur mesure confectionnés à cet effet.

en l'étranger au 1/1/1990, 3,4% ont déclaré une année d'immigration antérieure à cette date, tandis que la proportion atteint 9,6% chez les individus âgés de plus de 45 ans.

L'ampleur des erreurs de déclaration relatives à la nationalité, au pays de naissance ou par rapport au lieu de résidence au début de l'année du recensement précédent est délicate à établir sans recourir à des confrontations avec des données externes. On peut en revanche aisément connaître la proportion des personnes identifiées comme immigrées ayant précisé l'année de leur arrivée. Seulement 79,2% ont effectivement répondu à cette nouvelle question, ce qui donne un taux de non réponse assez élevé, égal à 20,8%. La forte proportion de non réponse demeure donc le point le plus préoccupant et afin de prévenir les biais dans les analyses utilisant cette variable, une comparaison des caractéristiques des répondants et des non répondants a été faite. Le sexe, la nationalité et le fait d'être européen ou non, la catégorie sociale sont très peu liés à cette fréquence. Les hommes ont légèrement tendance à moins bien déclarer que les femmes (respectivement 21,5% et 20,1%), de même que les personnes originaires d'un pays membre de l'Union Européenne comparées à celles en provenance d'un pays tiers (21,2% et 20,5%). Globalement, le statut juridique opposant immigrés étrangers et immigrés devenus français, est sans effet sur la fréquence de la non-réponse. Sur ce critère, certains contrastes apparaissent selon le sexe (l'acquisition de la nationalité française s'accompagne d'une baisse de la non-réponse chez les hommes, alors que la relation s'inverse chez les femmes) et le pays de naissance (les originaires des pays tiers sont de meilleurs répondants une fois devenus français contrairement aux citoyens européens) (tableau).

Tableau 1.- Fréquence (%) des non réponses à l'année d'arrivée en France par sexe et indicateur de nationalité

	étrangers	naturalisés	ensemble
Masculin	22,1	20,2	21,5
Féminin	19,4	21,2	20,1
Union européenne	20,0	23,3	21,2
Hors UE	21,3	19,1	20,5
Afrique	22,7	20,5	22,0
Asie	17,6	15,0	16,6
Ensemble	20,8	20,8	20,8

L'avance en âge et l'ancienneté de l'immigration conduisent à une augmentation du taux de non réponse. En effet, le taux global est de 20,8% parmi l'ensemble des immigrés, alors qu'il n'est que de 15% chez individus résidant hors de France en 1990. Parmi ces derniers, les données disponibles permettent d'étudier la variation de ce taux selon la catégorie socio-professionnelle des immigrés actifs, mais sans faire apparaître de contrastes importants. Certaines groupes se détachent : près d'un quart des paysans n'ont pas répondu à cette question, tandis que les professions supérieures se sont appliquées (12,7%). Toutefois, les ouvriers, employés et professions intermédiaires, qui constituent les trois quart des immigrés, présentent un profil homogène de non réponse (tableau).

Tableau 2.- Fréquence (%) des non réponses par catégorie socioprofessionnelle

	non réponse	répartition
Agriculteurs	24,8	3,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	17,6	6,2
Cadres et professions intellectuelles	12,7	18,6
Professions intermédiaires	14,4	16,6
Employés	14,1	27,9
Ouvriers	15,4	27,6
Ensemble	14,8	100,0

Au total, l'échelle des variations dans la fréquence des non réponses est très réduite. Aussi, malgré un taux de non réponse élevé, les données produites à partir de cette question méritent l'analyse.

## II - L'ANALYSE DES FLUX MIGRATOIRES

### a- L'évaluation des volumes d'entrées

A l'instar de la question sur la résidence occupée au recensement précédent, celle sur l'année d'immigration sous-estime les flux d'entrées du fait des immigrés décédés ou repartis entre le moment de leur venue et la date du recensement. Elle permet cependant d'apprécier les évaluations annuelles des flux d'immigration étrangère établies par ailleurs. Par principe, l'observation continue doit trouver un niveau d'immigration supérieur au solde des flux observable au moment du recensement, l'écart étant d'autant plus important que le flux est ancien. Les statistiques sur l'immigration dite « à caractère permanent » publiées dans les rapports annuels du SOPEMI (OCDE) peuvent ainsi être rapprochées, pour les années récentes, des données obtenues au moyen du dernier recensement. Ces dernières ont été corrigées à la fois de l'omission des étrangers au recensement et de la non réponse à la question sur l'année d'entrée en France. Le taux de non réponse, en moyenne de 15% sur cette période, a été étalé progressivement, en partant de 17% pour les arrivées de 1990, de 16,5% pour celles de 1991, etc., de 13% pour celles de 1998. Deux hypothèses ont été faite concernant le taux d'omission des étrangers, l'une avec un taux égal à celui constaté au recensement de 1990 (3%) ; l'autre avec un taux double (6%) compte tenu des difficultés de collecte en 1999.

Les deux sources traduisent la même évolution de l'immigration: forte au début de la décade, en recul au milieu, suivie d'une reprise en 1996. Examinons maintenant les niveaux. De 1991 à 1994, les nombres sont cohérents, car le flux migratoire évalué d'après l'enregistrement continu est supérieur à l'effectif subsistant : par exemple, 110 000 immigrants ont obtenu en 1991 une première autorisation de séjour « à caractère permanent », ils seraient un peu moins de 100 000 toujours présents en 1999. Néanmoins, la différence est assez faible et laisse par conséquent place à un maigre volume pour les retours, en deçà des quelques estimations disponibles sur la fréquence des retours [1, 2]. L'écart constaté en 1993 porte sur environ 15 000 individus. L'incohérence entre les deux séries est flagrante à d'autres moments, en 1990 et de 1995 à 1997, où l'observation continue des migrations aboutit à un chiffre inférieur à l'estimation la plus basse du recensement. Par exemple, 68 300 nouveaux migrants ont été comptabilisés en 1995 alors que rétrospectivement le recensement fait apparaître une immigration d'au moins 74 000 personne. Précisons toutefois que cette comparaison des deux séries annuelles est imparfaite car la comptabilité annuelle ne porte pas sur les mêmes événements: immigration (y compris les entrées irrégulières)<sup>3</sup> dans un cas, admission régulière (non compris les étudiants) dans l'autre cas. En d'autres termes, l'observation permanente des migrations n'enregistre pas les migrants clandestins au moment de leur arrivée, mais seulement l'année de leur régularisation, s'il y a lieu. Or de 1994 à 1996, et dans une certaine mesure en 1997, peu d'étrangers ont été régularisés, d'où la faiblesse du nombre d'admissions enregistrées ces années-là. En 1998, les deux sources sont en cohérence, du fait de l'augmentation du nombre d'admissions consécutive à l'opération de régularisation.

---

<sup>3</sup> Il se pourrait aussi que des immigrés anciennement installés, qui ont effectué un court séjour à l'étranger ait indiqué au recensement l'année de leur nouvelle entrée, sans que celle-ci soit considérée comme une nouvelle immigration dans les statistiques d'admission. Mais ce phénomène des migrations multiples est probablement mineur car il ne se vérifie pas parmi les ressortissants de l'UE, population effectuant de fréquents aller-retours. Toutefois afin d'éviter le flou sur la migration à déclarer, on suggère de modifier légèrement la question en demandant l'année de la première arrivée en France.

Tableau 3.- Flux migratoires selon deux modes d'observation

année	Recensement de 1999			Collecte annuelle (1)
	observé	Hyp. 1	Hyp. 2	
1990	97 491	117 486	120 908	102 400
1991	81 592	97 906	100 758	109 900
1992	90 520	108 153	111 303	117 700
1993	69 462	82 635	85 042	99 200
1994	66 601	78 889	81 187	82 900
1995	62 824	74 091	76 249	68 300
1996	64 248	75 440	77 637	74 000
1997	76 143	89 015	91 608	83 500
1998	117 587	136 860	140 846	138 100
1990-98	726 468	873 008		876 000

(1) Sopemi, OCDE, rapports annuels 1993, 1995, 1999, 2001.

Afin de surmonter les hiatus de ces écarts annuels, deux solutions sont possibles.

La première consiste en une totalisation sur la période 1990-1998 pour lisser ces variations. Le bilan fait apparaître un flux d'entrées de l'ordre de 875 000 nouveaux immigrants selon le SOPEMI, chiffre équivalent à celui du recensement. Un tel résultat, qui peut sembler paradoxal vu que le recensement est supposé donner la migration nette de retours et de décès, est en définitive cohérent avec l'appellation « immigration à caractère permanent » des chiffres du SOPEMI. Les nouveaux migrants sont choisis de telle sorte qu'ils ne repartiront pas, et les étudiants par exemple sont écartés de cette définition puisque considérés comme des immigrants temporaires, n'ayant officiellement pas vocation à s'installer. Les départs seraient inexistantes, et c'est bien ce que montrent les chiffres. Dans cette logique, pourquoi alors faire grief à la France de ne fournir aucune statistique sur les départs?

La deuxième solution consiste à établir le nombre des admissions au séjour selon l'année d'entrée en France, au lieu de l'année d'admission au séjour régulier. Pour parvenir à ce type de chiffrage, il faut additionner les statistiques annuelles d'admissions. Précisons que cette évaluation, plus proche des recommandations des Nations Unies que celle du SOPEMI, inclut les étudiants [3]. Cette exploitation originale des fichiers du ministère de l'intérieur indique que, au 1/1/2000, près de 100 000 premiers titres de séjour d'une durée d'au moins un an ont été délivrés à des immigrés arrivés en 1994 ; le flux migratoire de 1995 devrait se situer autour de 96 000 (chiffres provisoires). Une tel dénombrement, confronté aux résultats du recensement, permet de dégager un flux de retour de l'ordre de 20 000 individus. Comme on a pu le montrer par ailleurs [1], ces départs se produisent surtout au cours de la première année de séjour. C'est ce qui explique que le nombre des entrées enregistrées au recensement soit en 1997 très inférieur à celui de 1998<sup>4</sup>.

L'introduction de l'année d'entrée en France peut permettre également d'évaluer des flux pour lesquels on ne dispose pas d'enregistrement en continu. Jusqu'au milieu des années 90, les entrées de ressortissants communautaires n'étaient plus que très partiellement dénombrées en France, le bénéfice de la libre circulation les mettant à l'écart de l'unique mode d'observation existant alors. La situation statistique a changé quand il a été possible d'exploiter le fichier des titres de séjour délivrés par le ministère de l'intérieur, puisque tous les étrangers majeurs, quelle que soit leur nationalité, sont légalement tenus de disposer d'un document de séjour. Cette opportunité statistique n'aura été pourtant que de courte durée puisque des accords internationaux prévoient

<sup>4</sup> L'augmentation en 1998 pourrait venir du fait qu'une partie des étrangers régularisés aient déclaré l'année de leur admission au séjour à la place de l'année de leur arrivée, mais le même phénomène se produit pour les ressortissants européens.

que ceux-ci seront bientôt exonérés de cette obligation. Cette population étant extrêmement mobile, la reconstitution rétrospective n'est valable que pour l'année antérieure au recensement, ainsi que le montre le tableau suivant.

A partir de 2004, débutera en France la première vague du recensement rénové au cours de laquelle une fraction représentative des communes sera recensée, selon un taux de sondage variable selon la taille de la commune. On devrait être en mesure d'estimer le flux d'entrées des ressortissants communautaires de l'année 2003, l'INSEE ayant décidé de conserver la question. La difficulté tiendra peut être au taux de sondage choisi dans cette méthode : il a été fixé à 8% pour les communes de plus de 10 000 habitants ; il s'agit d'un recensement exhaustif pour les petites communes. Comme la majorité des nouveaux immigrés tendent à s'installer dans les grands centres urbains, le nombre estimé sera entouré d'une marge d'erreur aléatoire sans doute considérable, qui risque d'être fatale à la production de données détaillées par origine nationale.

Tableau 4.- Flux migratoires des ressortissants UE selon deux modes d'observation

année	Recensement de 1999			Collecte annuelle (1)
	observé	Hyp. 1	Hyp. 2	
1994	18 451	21 855	22 492	47 697
1995	18 778	22 146	22 791	44 422
1996	19 067	22 388	23 041	43 258
1997	21 611	25 264	26 000	41 306
1998	36 865	42 907	44 157	43 033

(1) Ministère de l'intérieur, élaboration INED

#### **b- Les caractéristiques des flux d'immigration**

La répartition des nouveaux immigrés selon le sexe, l'âge, le pays de naissance, l'état matrimonial et dans une certaine mesure le motif de la migration, est désormais connue annuellement à partir des informations collectées lors de la délivrance des titres de séjour [3]. Le recensement permet de compléter cette connaissance sur certaines variables qui ne sont pas recueillies par le système d'observation continue. Par exemple, ce dernier ne renseigne pas sur le niveau d'instruction des étrangers qui arrivent en France. Le recensement de 1999 permet d'approfondir ce point, malgré l'inconvénient de l'observation rétrospective induisant une déformation des flux d'origine s'il y a liaison entre cette variable d'intérêt et les retours au pays. Autre difficulté, le recensement fournit un niveau d'étude atteint à la date du recensement, sans possibilité de séparer la scolarité effectuée au pays d'origine de celle suivie en France<sup>5</sup>. On peut surmonter cet obstacle en sélectionnant les immigrés arrivés après un certain âge, au delà duquel la poursuite des études est rare. L'immigration après 25 ans a été choisie ici, afin d'exclure du champ les étrangers venus achever leurs études en France. Un seuil d'âge à l'entrée à 40 ans a également été posé afin de limiter le biais de la mortalité différentielle. Opérée dans un objectif de rigueur, cette réduction du champ de la population se traduit en contrepartie une représentativité limitée : parmi les immigrés arrivés majeurs, un sur deux seulement était âgé de 25-39 ans (proportion croissant légèrement dans le temps, mais variant peu selon l'origine). On ne pourra donc rien dire ici sur ceux arrivés avant cet âge, qui forment une population hétérogène composée à la fois de jeunes immigrés peu qualifiés et d'étudiants de l'enseignement supérieur<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> L'enquête sur la Formation et les Qualifications professionnelles (1993) le permet.

<sup>6</sup> Dans une étape ultérieure, on pourrait étendre le calcul aux immigrés arrivés à 18-24 ans après avoir estimé parmi ceux ayant déclaré un niveau d'études supérieures la part de ceux ayant poursuivi des études en France.

L'illustration ici présentée porte sur l'immigration masculine, mais l'analyse pourrait également être conduite pour les femmes (tableau). L'augmentation du niveau d'instruction des cohortes successives d'immigrés est impressionnante : l'immigration des années 1965-74 est formée à 60,5% d'hommes n'ayant pas dépassé l'école primaire, cette proportion n'est plus que de 11,2% dans les flux des dernières années. Le recul le plus net s'opère après 1975 (28,4%), coïncidant justement avec le renforcement des processus de sélectivité suite à l'arrêt officiel de l'immigration de travail. La raréfaction des immigrés très peu qualifiés s'explique aussi par l'élévation du niveau d'éducation dans les pays de départ, et corrélativement l'accroissement du chômage des plus diplômés qui confine au départ<sup>7</sup>. A l'inverse, la proportion d'immigrés ayant déclaré avoir atteint un niveau universitaire a été multipliée par cinq en l'espace de 35 ans. En 1995-98, un immigré sur deux âgé de 25-39 ans est doté d'un haut niveau d'étude au moment de son arrivée en France.

Tableau 5.- Hommes immigrés et d'origine française : niveau d'instruction par génération (%)  
Arrivée à 25-39 ans

année d'arrivée	année de naissance	nés en France		nés en France	
		immigrés <b>bas niveau : école primaire</b>	nés en France	immigrés <b>haut niveau : études supérieures</b>	nés en France
1965-1974	1926-1949	60,5	40,3	9,3	15,8
1975-1984	1936-1959	28,5	22,5	32,5	20,6
1985-1994	1946-1969	18,8	10,9	38,7	24,4
1995-1998		11,2		50,9	

Source: Recensement de la population, INSEE, 1999 (exploitation principale).

Une comparaison avec les niveaux d'études déclarés par les individus « d'origine » française<sup>8</sup> permet de mesurer la spécificité de l'apport migratoire. Ces proportions ont été établies dans les générations équivalentes aux cohortes d'immigrés définies selon leur âge à l'entrée : par exemple les individus arrivés en 1965-74 à 25-39 ans appartiennent aux générations 1926-1949 (respectivement g. 1936-1959 et g. 1946-1969 pour les deux cohortes d'immigrants suivantes).

La proportion d'individus peu instruits est toujours plus élevée parmi les immigrés. 18,8% des immigrés arrivés en 1985-94 n'avaient pas dépassé l'école primaire, contre 10,9% des individus de même âge nés français en France. En revanche, la proportion d'individus hautement diplômés est plus élevée parmi les immigrés (en 1985-94, 38,7% contre 24,4%). L'immigration est en fait polarisée sur ces deux extrêmes, les couches intermédiaires étant faiblement représentées.

Cette analyse peut aisément être réalisée selon le pays de naissance des immigrés afin de mettre en évidence la spécificité des divers courants migratoires (tableau). Les positions sont très diversifiées. Sans surprise, la migration européenne est plus instruite que la migration en provenance des pays tiers, à l'exception notable des natifs du Portugal. Les originaires d'Italie semblent dépasser ceux d'Espagne, que l'on considère la proportion des moins instruits ou la proportion des plus instruits. Au sein du Maghreb, l'Algérie semble fournir des immigrants légèrement mieux formés que le Maroc. L'immigration en provenance d'Afrique sub-saharienne, qui s'amplifie au milieu des années 80, est très éduquée. La proportion de diplômés du supérieur chez ces derniers rivalise avec celle observée chez les natifs d'Italie. Les originaires de Turquie sont très peu instruits.

<sup>7</sup> On pourrait le vérifier...

<sup>8</sup> Nés en France et nés français à l'étranger.

Tableau 6.- Niveau d'instruction des hommes immigrés par pays de naissance et année d'arrivée (%) - Arrivée à 25-39 ans

6a- avec un bas niveau d'instruction

année	Espagne	Italie	Portugal	Algérie	Maroc	Turquie	Afrique sub-saharienne
1965-1974	67,0	51,6	78,1	64,9	59,4	70,9	41,6
1975-1984	33,2	25,7	66,5	34,0	48,2	58,9	23,8
1985-1994	14,8	9,2	52,1	12,2	21,2	43,9	17,3
1995-1998	7,4	6,0	40,3	12,0	16,3	32,6	12,9

6b- avec un haut niveau d'instruction

année	Espagne	Italie	Portugal	Algérie	Maroc	Turquie	Afrique sub-saharienne
1965-1974	7,0	12,8	1,9	3,6	3,8	2,2	20,4
1975-1984	26,4	28,2	5,4	23,1	13,5	9,3	41,0
1985-1994	40,3	41,9	4,2	40,2	35,9	10,7	41,2
1995-1998	64,2	55,3	7,2	29,6	35,4	20,1	52,9

Source: Recensement de la population, INSEE, 1999.

Le croisement de l'information relative à l'année d'immigration avec le niveau d'études permet de reconstituer les caractéristiques des courants migratoires, sans oublier cependant que plus l'observation porte sur des flux anciens, plus leur représentativité par rapport à ce qu'ils étaient à l'origine est douteuse.

### III – LES PROCESSUS DE MOBILITÉ SOCIALE

Le temps est une variable doublement essentielle pour juger de la mobilité sociale des immigrés dans la société d'accueil : il s'agit à la fois de mesurer l'approfondissement du processus quand la durée du séjour s'allonge au sein d'une cohorte donnée et de déterminer les changements opérés entre les cohortes successives d'immigrés. Ces deux intérêts fondamentaux ne sont pas toujours pleinement satisfaits par les conditions de la collecte: le recensement, comme toute enquête rétrospective auprès des immigrés résidant dans un pays donné, amène inévitablement à comparer des cohortes d'immigrés qui ont été inégalement exposées au risque du départ. L'évaluation du degré d'intégration favorise donc les courants les plus anciens. A cette difficulté, s'en ajoute une seconde propre au recensement, qui ne reconstitue pas la biographie des individus, mais fournit généralement la dernière caractéristique. La situation des immigrés à la date du recensement selon la période de leur immigration ne permet pas de séparer ce qui dans l'évolution constatée découle d'une différence d'ancienneté de séjour ou d'une différence entre les caractéristiques des cohortes elles-mêmes. Dans ce qui suit, nous verrons comment maîtriser cette hétérogénéité initiale, afin d'analyser au mieux l'effet de la durée de séjour.

#### a- La propension à acquérir la nationalité française

La fréquence de l'acquisition de la nationalité du pays de résidence pour les immigrés constitue un indicateur possible pour apprécier le degré d'intégration, mais ce n'est pas le meilleur. Avec le recensement de 1999, il est possible de calculer la proportion, au moment du recensement, des immigrés devenus français par sexe, pays de naissance, âge à l'immigration et période d'immigration. Dans le tableau suivant, on lit par exemple que 10% des immigrés arrivés en 1995-1999 se sont déclarés Français lors du recensement<sup>9</sup>. Considérant ceux arrivés à une époque

<sup>9</sup> Sans qu'on puisse savoir s'ils l'ont acquis avant d'arriver en France.

antérieure, mettons en 1980-1984, on note une progression très significative, 35% étant devenus français<sup>10</sup>.

Une vérification de la vraisemblance des estimations produites par le recensement avec les résultats de l'enquête MGIS a été réalisée, sur la base de la proportion observée après dix ans de séjour, pour quelques courants migratoires (tableau) [4]. La confrontation est assez satisfaisante, sauf pour l'immigration turque. Les écarts constatés sont peut être liés à la différence d'âge (le recensement porte sur tous les âges, tandis que l'enquête porte sur des immigrés plus jeunes) et bien sûr à l'évolution au fil des cohortes (dans le premier cas il s'agit des immigrés arrivés en 1980-84, dans le second de ceux arrivés en 1986-90).

**Tableau 8.- Fréquence (%) de l'acquisition de la nationalité française après dix ans de séjour**

pays de naissance	masculin		féminin	
	MGIS92*	RP99**	MGIS92*	RP99**
Turquie	4	11	2	8
Maroc	20	22	13	17
Afrique sub-saharienne	19	26	30	31

\* entrée en 1980-84 ; \*\* entrée en 1986-90

L'acquisition de la nationalité devrait être examinée sur le seul plan de la volonté personnelle, et dans ce cas une mesure plus adaptée consiste à distinguer les acquisitions après la majorité des acquisitions durant l'enfance. En effet, dans ce cas le changement de nationalité ne relève pas toujours d'une décision individuelle, mais il résulte plutôt d'une dynamique familiale car les jeunes migrants sont fréquemment naturalisés en même temps que leurs parents. Cette distinction permet de constater à quel rythme les immigrés adultes deviennent français : 6% pour ceux arrivés depuis moins de 5 ans (1995-99), quatre fois plus pour ceux présents depuis 15-19 ans (1980-84).

**Tableau 7.- Fréquence (%) de l'acquisition de la nationalité française par année d'arrivée et âge à l'arrivée**

année d'arrivée	ens. des immigrés	arrivé mineur	arrivé majeur
1995-1999	10	22	6
1990-1994	18	24	16
1985-1989	27	30	25
1980-1984	35	35	34
1975-1979	41	43	40

Source: Recensement de la population, INSEE, 1999.

S'il est impossible de comparer le comportement des immigrés arrivés à des époques différentes du fait que la date de cette acquisition est inconnue, ce qui empêche de calculer des fréquences à durée égale de séjour, on peut en revanche analyser l'avancement relatif des sous-groupes de migrants arrivés au cours d'une même période vis-à-vis de ce phénomène. De tels résultats sont reproduits ci-dessous s'agissant des migrants des deux sexes arrivés après 18 ans.

<sup>10</sup> L'acquisition de la nationalité étant en général irréversible, la proportion d'individus concernés progresse à mesure que la durée de séjour s'allonge lorsque l'on suit longitudinalement une même cohorte. Tel n'est pas le cas dans l'analyse du recensement. Il ne serait pas incohérent d'observer un recul des proportions aux durées de séjour successives du fait de modification des comportements dans les diverses cohortes regardées transversalement.

Tableau 8.- Fréquence (%) de l'acquisition de la nationalité française  
par durée de séjour et pays de naissance  
Arrivée après 18 ans

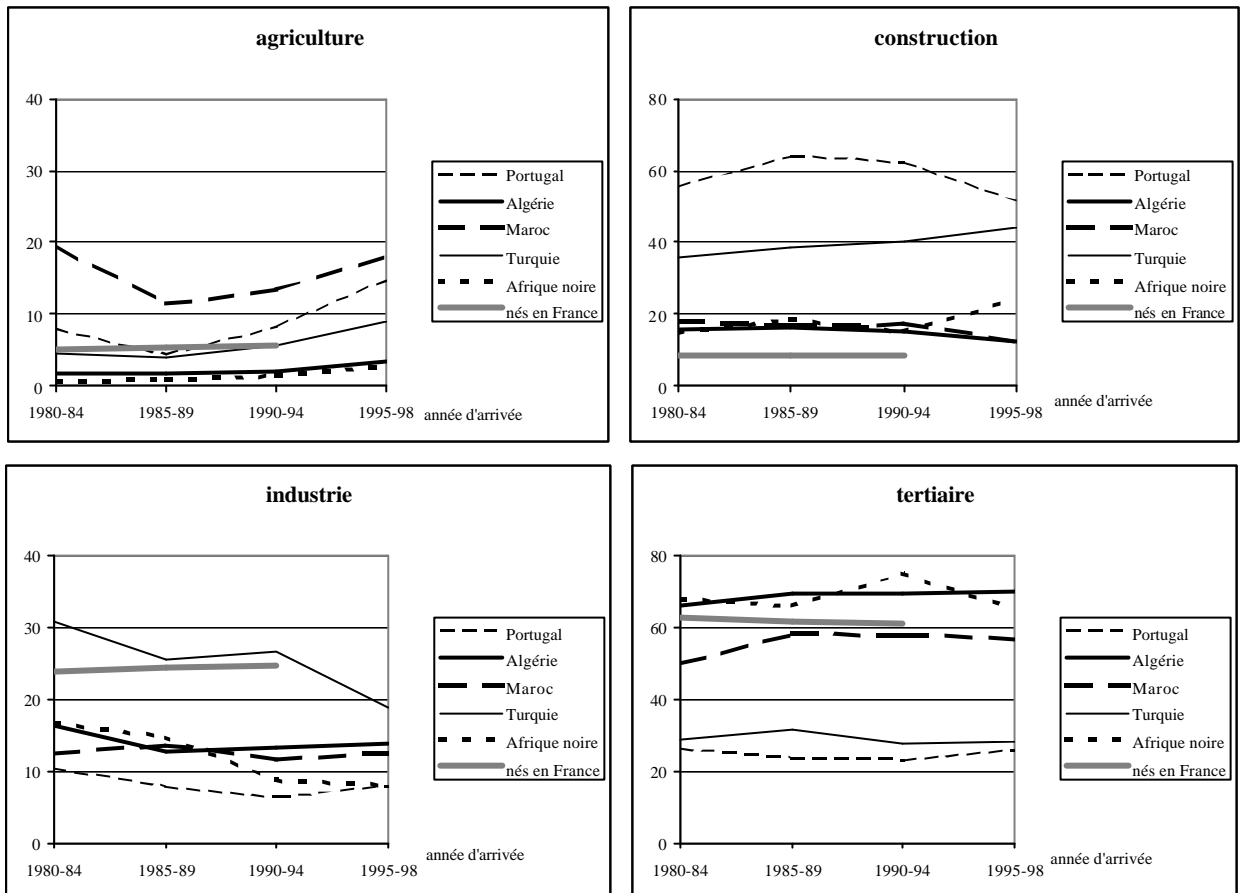
année d'arrivée	1995-1999	1980-1984
pays de naissance	durée < 5 ans	durée 15-19 ans
Total Europe	3,1	27,3
Espagne	2,9	35,0
Italie	2,9	18,7
Portugal	2,4	10,1
Pologne	5,6	72,6
Total Afrique	11,0	31,3
Algérie	15,4	21,1
Maroc	7,5	27,6
Tunisie	7,3	24,2
Côte d'Ivoire	11,0	48,9
Madagascar	26,1	74,7
Sénégal	14,2	34,0
Congo	6,3	42,9
Total Asie	5,7	44,2
Turquie	2,4	15,4
Cambodge-Laos-Vietnam	13,5	57,8
Total Amérique et Océanie	5,1	46,3
ensemble	6,1	34,2

Source: Recensement de la population, INSEE, 1999.

#### **b- L'insertion socio-économique**

Le processus d'intégration peut se lire, sous un angle économique, en considérant le secteur d'activité des immigrés actifs ayant un emploi. L'utilisation de l'information relative à l'année d'arrivée permet de comparer la situation des immigrés appartenant à diverses cohortes. On a construit un indicateur simple donnant la répartition des immigrés selon le secteur d'activité, par sexe et période d'immigration. Toutefois les variations observées mélangent deux types d'effet : un effet de durée de séjour et un effet de cohorte, qu'il ne sera pas possible de séparer. Précaution supplémentaire, afin que l'analyse de ce processus chez les immigrés de différentes origines ne soit pas trop brouillée par des effets de structures propres à chaque courant, il a semblé préférable de limiter l'étude aux immigrés ayant démarré dans la société française avec un niveau d'études similaire. En pratique, la sélection porte ici sur les individus ayant déclaré un niveau bas et moyen (primaire, collège ou CAP-BEP) et arrivés en France à un âge compris entre 18 et 35 ans (ce qui exclut à peu près ceux ayant continué des études en France). Mais d'autres analyses sur l'insertion économique des immigrés mieux formés pourrait également être conduite, par exemple en sélectionnant ceux ayant atteint un niveau plus élevé (et en élevant en conséquence l'âge à l'entrée). De plus, la présentation ici faite est limitée aux hommes immigrés de quelques origines (graphique).

Figure 1.- Hommes immigrés et non immigrés : répartition (%) par secteur d'activité  
Immigrés arrivés à 18-34 ans et ayant déclaré un niveau d'étude bas ou moyen



Source: Recensement de la population, INSEE, 1999 (exploitation complémentaire).

Deux secteurs d'activité dominant : la construction (chez les originaires du Portugal) et les activités tertiaires (chez les africains) (graphiques de droite). En comparaison avec les français « d'origine » de mêmes âges, le bâtiment est un secteur de prédilection pour l'ensemble des groupes immigrés examinés, alors que l'emploi tertiaire se détache surtout chez les africains. L'agriculture embauche très diversement les immigrés : par exemple, le contraste Maroc-Algérie est saisissant. L'industrie sépare également nettement les immigrés de Turquie et ceux du Portugal, en compensation de l'investissement différentiel dans le secteur du bâtiment. Au delà de ces contrastes, une autre lecture est possible, considérant l'évolution dans le temps. L'effet de durée et l'effet de cohorte étant inextricables, les conclusions sont limitées dans leur portée<sup>11</sup>.

L'ancrage tertiaire des immigrés est stable d'une période d'immigration à l'autre. Du côté de la construction, une tendance à la désaffection des immigrés originaires de Turquie se manifeste à mesure que le séjour s'allonge, à moins que cette évolution ne résulte simplement d'un regain d'activité des immigrés venus en 1995-1998 en faveur de ce secteur. Pourtant c'est le processus inverse pour les originaires du Portugal, les immigrés récents y étant moins actifs que leurs prédécesseurs. Suivront-ils leur trace ou bien s'agit-il d'une rupture, nous ne pouvons trancher. L'emploi industriel occupe une part plus élevée d'actif dans les cohortes de migrants anciens que dans les récentes, sauf pour les Maghrébins. On peut y voir, soit l'expression du processus général de désindustrialisation du pays, soit la marque d'une ascension professionnelle, notamment chez les Turcs où la proportion progresse fortement entre les migrants récents et les migrants les plus anciens, en contrepartie du retrait dans le secteur de la construction. L'activité agricole, en déclin

<sup>11</sup> De plus, la comparaison entre les différentes périodes doit tenir compte d'un effet d'âge : les immigrés arrivés anciennement sont plus âgés que les immigrés récents.

dans la société française, est au contraire nettement plus fréquemment embrassée par les nouveaux immigrés que par les anciens. Tout se passe comme si ce secteur jouait un rôle de sas d'entrée sur le marché de l'emploi, puis était ensuite délaissé au profit de conditions de travail moins pénibles.

La mesure des processus d'intégration requiert souvent la mise en place d'enquête ad hoc, reposant sur un échantillon de taille nécessairement limitée et couvrant parfois une sélection de courants migratoires. L'avantage du recensement est d'offrir une couverture plus large, sans les problèmes statistiques liés aux petits nombres. La déclaration de l'année d'arrivée en France constitue un raffinement supplémentaire pour former des cohortes d'immigrés plus précises qu'en utilisant les réponses à la question sur la résidence occupée lors du dernier recensement.

## **Conclusion**

Avec l'année d'arrivée en France, une nouvelle question a pris place dans le bulletin du recensement de 1999. La pari n'était pourtant pas gagné d'avance car cette question, qui figurait dans le recensement de 1968, avait dû être abandonnée en raison de son mauvais remplissage. En 1999, le taux de non-réponse fût encore assez élevé. Toutefois, les caractéristiques socio-démographiques des non-répondants ne se distinguent guère de celles des répondants. Les réponses ne devraient donc guère être biaisées. Par ailleurs cette information est pertinente pour l'analyse de la migration internationale. Elle se révèle utile pour mettre à l'épreuve les volumes d'immigration établis d'après d'autres sources. Rétrospectivement les flux semblent s'être situés à un niveau plus élevé que les statistiques internationales le laissent paraître. Cette information est aussi en mesure d'apporter un éclairage nouveau sur certaines caractéristiques des migrants à leur arrivée. Moyennant certaines restrictions de champ, la conclusion est que le niveau d'études des immigrés s'est élevé durant les 25 dernières années et qu'en moyenne ils seraient aujourd'hui plus instruits que les français « d'origine » de même âge. L'autre grand domaine d'enrichissement relève de l'exploration du degré d'intégration, la connaissance de l'année d'immigration permet de classer les immigrés des plus anciens au plus récents et surtout d'effectuer des comparaisons à durée de séjour égale. Le croisement avec des éléments sur la nationalité ou sur la participation à l'activité économique offre ainsi le moyen d'une comparaison des immigrés de diverses origines géographiques. On vérifie -et on actualise- ainsi combien la propension à devenir français peut varier selon l'origine, sans qu'un tel résultat puisse être mis sur le compte d'inégales durées de séjour. Le mode d'insertion à la société française peut se lire également au travers des secteurs d'activité dans lesquels les immigrés exercent, selon l'ancienneté de leur présence. La segmentation du marché de l'emploi entre non-immigrés et immigrés, et parmi les différentes composantes nationales de ces derniers, est confirmée et des spécialisations plus ou moins attendues se dégagent (les immigrés du Portugal dans la construction, les Marocains dans l'agriculture, les Turcs dans l'industrie, les originaires d'Afrique sub-saharienne dans le secteur tertiaire). Celles-ci se maintiennent assez fortement au fil du temps, combinant une mobilité individuelle à mesure que s'allonge le séjour sans doute assez faible et les transformations historiques du marché de l'emploi qui déterminent les parcours des immigrés au moment de leur arrivée.

En définitive, l'introduction de cette simple question offre à elle seule de multiples possibilités d'analyse, qu'il s'agisse des caractéristiques des nouveaux migrants au moment de leur arrivée ou de leur place dans la société d'accueil. L'élaboration de politiques communautaires manque d'études internationales réellement comparables. Il serait judicieux que ce type de question soit une priorité statistique dans les prochaines opérations de collecte nationale.

**Références**

- [1] Xavier Thierry, 2001, La fréquence de renouvellement des premiers titres de séjour, *Population*, 3, 451-468.
- [2] Suzanne Thave, 2000, Les vagues d'entrée et de départ des immigrés, Annexe au rapport du groupe statistique du Haut conseil à l'intégration.
- [3] Xavier Thierry, 2001, Les entrées d'étrangers en France de 1994 à 1999, *Population*, 3, 423-450.
- [4] Michèle Tribalat (sous la direction), 1995, Enquête mobilité géographique et insertion sociale, rapport final, volume 1, INED, 555 p.
- [5] OCDE, 1999, Tendances des migrations internationales, SOPEMI.